

de son hoirie jusqu'à l'âge de 18 ans, en travaillant pour icelle, et depuis ledit âge jusqu'à 25 ans, en fournissant leur pain seulement, seront nourris et travailleront à leurs façons.

4 mars 1664. — Pierre Espinasse détenu malade dans son lit en la maison de Gabriel Chermette, sise en la paroisse d'Amplepuis fait son testament et lègue à messire Benoît de la Collonge, prêtre et sociétaire d'Amplepuis la somme de 30 livres, pour dire 120 messes pour le repos de son âme.

22 mai 1664. — M. Chassaing afferme Jean Malaval, moyennant 7 bichets blé, mesure de Tarare, une chemise et des bas de toille ; 18 mai 1664, il afferme Marguerite Vachier, moyennant 4 livres, 15 sols, 4 aunes boulangeon, 3 aunes toile prime et trois quarts, une layne noire, une aune houldie (*sic*) de reviray, 6... de groce toile et des sabots ; 22 mai 1664, il afferme François Vial de la Saint-Jean à la Toussaint, moyennant 8 bichets blé.

5 septembre 1665. — Honneste Pierre Toural (Thoral), marchand de la paroisse d'Amplepuys, faisant contrat de mariage avec Jeanne Guillermet, fille d'honneste Philippes Guillermet, marchand de la paroisse des Sauvages, celui-ci constitue en dot à sa fille la somme de six vingtz livres tournoiz, une robe de cadis de Nismes, la thoille d'une coette et chevet, 4 linceux, une couverture de boulangeon, 3 bichets soille, un bichet froment, mesure de Tarare ; la future se constitue encore 20 livres, 6 brebis, 5 linceux thoille de ménage, son coffre bois coral fermant à clef...

20 juin 1666. — M. Chassaing afferme Guillaume Jacquet, son bovier ; il lui donne la somme de 24 livres, 2 chemises, 5 aulnes boulangeon, des sabots pour son usage, pour une année ; 1<sup>er</sup> juin 1667, il afferme le même comme bouvier pour un an, moyennant 24 livres, 2 chemises, une robe